La paracha dans le midrach

Par le Rav Shaoul David Botschko

**Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)**

Traduit de l’hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Bamidbar

Pas de grandeur dans le palais du roi

Le peuple d’Israël ayant été dénombré dans le désert, les Lévites font l’objet d’un décompte à part. La Thora détaille le nombre et le rôle des familles des fils de Lévi, Gerchon, Qehat et Merari, dans le transport du Sanctuaire. Les fils de Qehat se voient étaient chargés de porter les saints ustensiles ; voici comment la Thora décrit le rôle du cohen Eléazar (Nombres iv, 16) :

« La fonction d’Eléazar fils d’Aaron le cohen : l’huile du candélabre et l’encens et l’oblation de l’offrande perpétuelle, et l’huile d’onction. Le fonctionnement de tout le sanctuaire et tout ce qui s’y trouve dans la sainteté et ses ustensiles. »

Le Talmud de Jérusalem (Chabbat chapitre X, règle 3) décrit la manière dont Eléazar a réalisé tous ces travaux :

« L’huile du candélabre dans sa droite et l’encens dans sa gauche et l’oblation de l’offrande perpétuelle du jour pendue à son bras ; où était l’huile d’onction ? Rabbi Aboun au nom de rabbi Eleazar : il avait comme une petite fiole dans la poche de sa ceinture. »

La guemara s’étonne de ces besognes confiées à Eleazar ; être porteur ne semble pas convenir à une personnalité de haut rang. Eleazar était-il un homme de bas étage ? Cette hypothèse est immédiatement rejetée puisque la Thora nous a déjà informé de sa position de chef de tous les princes de la tribu de Lévi. La guémara poursuit :

« Dirais-tu qu’il était petit ? Rabbi Yehochou‘a ben Lévi dit : il est écrit (Nombres iii, 32) “le chef des princes de Lévi – Eleazar fils d’Aaron”. Il était le prince des princes ! »

Convient-il donc au prince des princes d’effectuer de telles tâches ? Le Talmud répond :

« Mais c’est qu’il n’y a pas de grandeur dans le palais du roi. »

Dans le palais royal, on ne choisit pas son travail. Toute fonction y est considérée comme convenable puisqu’elle est effectuée pour le roi. À plus forte raison lorsqu’il s’agit du palais du Roi des rois de rois, le Saint, source des bénédictions, où toutes les tâches, quelles qu’elles soient, effectuées sur l’ordre du Créateur honore ceux à qui elles sont confiées.

C’est la source de l’enseignement du Choul‘han ‘Aroukh qui traite du cas « de l’honneur du vieillard » à qui certaines besognes ne conviendraient pas. La halakha dispense un dignitaire âgé de s’occuper de décharger et de charger l’animal de quelqu’un dont le bat s’est renversé sous le poids de sa charge et qui n’y arrive pas tout seul. Mais elle le lui permet si, par piété, il tient à agir « au-delà de la ligne du droit » sans égard pour son honneur (‘Hochen Michpat 272, 3) :

« Si, par piété, il tient à agir « au-delà de la ligne du droit », même s’il est le président du Sanhédrin et qu’il a vu l’animal de son prochain ployant sous sa charge de paille ou de bois ou quoi que ce soit d’analogue, il décharge t recharge avec lui. »

Bien qu’il n’en ait pas l’obligation, il y a mitzva, au sens de bonne action, à aider son prochain même au prix d’une atteinte à l’honneur apparent, car il n’y a pas d’honneur plus grand, en vérité, que d’accomplir la volonté de Dieu.